

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 06 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Le 06 avril 2023 à 20h00, le Conseil Municipal de Ludes étant assemblé en séance, après convocation légale en date du 31 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre JOREZ, Maire.

Etaient présents : M. Alain TOCUT, Mme Fanny CORNEILLE-SAYER, Mme Claire GARDIEN, M. Charles RAJAONA-ANDRIANASOLO, M. Dominique BLONDEL, M. Michel QUENARDEL, Mme Pascale DELABRUYÈRE, Mme Fabienne DUMANGIN, M. David STYKA, Mme Magali BIDEAULT

Absents : M. Vincent BÉRÈCHE (pouvoir à Jean-Pierre M. JOREZ)
M. Laurent CORBLIN (pouvoir à M. David STYKA)
Mme Angélique FAYOLA (pouvoir à Mme Claire GARDIEN)
Mme Laly BOUZALFANE

Secrétaire de séance : Mme Magali BIDEAULT

Quorum : est atteint

ORDRE DU JOUR :

- Approbation de la séance du 13 mars 2023
- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée au 1^{er} janvier 2024
- Inscriptions des provisions semi-budgétaires
- Vote du compte administratif 2022
- Approbation du compte de gestion 2022
- Affectation du résultat 2022
- Fixation des taux d'imposition 2023 - taxes locales directes
- Vote du budget primitif 2023

Informations diverses :

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2023 est approuvé à l'unanimité et signé par le Maire et la secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS :

N° 2023/06 : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée au 1^{er} janvier 2024

Monsieur le Maire présente la M57 abrégée et expose que l'ensemble des collectivités locales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes) est appelé à appliquer cette nomenclature afin d'harmoniser toute gestion comptable.

AUTORISE la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée au 1^{er} janvier 2024 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14.

Adoptée à 14 voix Pour

N° 2023/07 : Inscriptions des provisions semi-budgétaires

Monsieur le Maire expose que le code général des collectivités a retenu comme une dépense obligatoire, les dotations aux provisions pour créances douteuses à savoir les restes à recouvrer supérieurs à 2 ans constatés au 31 décembre de l'année budgétaire.

DÉCIDE d'inscrire à compter du budget primitif 2023, les provisions semi-budgétaires d'un montant de 1 000 €.

Adoptée à 14 voix Pour

N° 2023/08 : Vote du compte administratif 2022

VOTE le compte administratif 2022 de la commune, sous la présidence de M. Dominique BLONDEL.

FONCTIONNEMENT	Dépenses	518 885.80 €		
	Recettes	1 568 151.18 €		
			Excédent	1 049 265.38 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	813 557.12 €		
	Recettes	959 644.69 €		
			Excédent	146 087.57 €

SOIT UN EXCÉDENT GLOBAL DE L'ANNÉE 2022 **1 195 352.95 €**

Adoptée à 12 voix Pour (Le Maire s'est retiré pour le vote)

N° 2023/09 : Approbation du compte de gestion 2022

APPROUVE le compte de gestion 2022 de la Commune par M. Robert CASABIANCA, comptable public du Centre des Finances Publiques de Fismes

Adoptée à 14 voix Pour

N° 2023/10 : Affectation du résultat 2022

AFFECTE LE RÉSULTAT 2022 comme suit :

CONSIDÉRANT

Un excédent de fonctionnement de	1 049 265.38 €
Un solde d'exécution d'investissement positif de	146 087.57 €
Un reste à réaliser de	0.00 €

AFFECTE

Au compte 002 en recettes de fonctionnement	1 049 265.38 €
Au compte 002 en recettes d'investissement	146 087.57 €

Adoptée à 14 voix Pour

N° 2023/11 : Fixation des taux d'imposition 2023 - taxes locales directes

DÉCIDE de fixer les taux d'imposition applicables pour 2023 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.36 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 9.40 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 0.00 %

Adoptée à 14 voix Pour

N° 2023/12 : Vote du budget primitif 2023

VOTE le budget primitif 2023 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

FONCTIONNEMENT 1 582 238.38 €

INVESTISSEMENT 1 103 808.57 €

Adoptée à 14 voix Pour

<i>INFORMATIONS DIVERSES :</i>

- Le prochain conseil municipal est programmé soit le 15 ou 22 mai 2023
- Des devis seront demandés pour un changement de chaises de la salle des fêtes.
- Au vue de l'augmentation de l'énergie, il est préconisé de diminuer davantage la température de la grande salle en dehors du temps de location.
- Un remplacement de menuiseries de la salle des fêtes est évoqué. (A étudier).

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h45.

Mme Magali BIDEAULT
Secrétaire de séance

M. Jean-Pierre JOREZ
Maire